

Article 6 : Le tarif de location de ligne d'eau pour les maîtres-nageurs qui souhaitent donner des leçons particulières s'élève à 104 euros par an.

Article 7 : Les tarifs de l'accès aux bassins et de l'espace Thermes s'établissement comme suit :

PISCINE

	TARIF RESIDENT	TARIF REDUIT RESIDENT	TARIF NON RESIDENT
ENTREE UNITAIRE	6.50€	4.50€	12.50€
CARTE DE 10 ENTREES (valable un an à compter de la date d'achat)	56.50€	37.50€	112.50€
ABONNEMENT ANNUEL (valable un an à compter de la date d'achat)	324.50€	206€	492€
DE 7h A 13h DU 1 ^{ER} NOVEMBRE AU 30 AVRIL (sauf week-end et jours fériés)	6.50€		6.50€

ESPACE THERMES

	TARIF RESIDENT	TARIF REDUIT RESIDENT	TARIF NON RESIDENT
ENTREE UNITAIRE	14€	11.50€	26€
CARTE DE 10 ENTREES (valable un an à compter de la date d'achat)	122€	103€	234€
ABONNEMENT ANNUEL (valable un an à compter de la date d'achat)	541€	442 €	786.50€

Article 8 : Les tarifs de l'atelier relaxation sont fixés comme suit :

- Tarif résident : **52.00 euros**
- Tarif non résident : **62.50 euros**

Article 9 : Les personnes justifiant d'un abonnement annuel, d'une carte de 10 entrées piscine / Thermes et lors de l'achat d'une entrée unitaire bénéficient d'un tarif préférentiel pour accéder à l'espace détente, les tarifs sont fixés comme suit :

- Tarif résident : **42.00 euros**
- Tarif non résident : **57.50 euros**

Article 10 : Une carte CE (Comité d'entreprises) de 10 entrées piscine d'une durée de validité d'un an avec 1 seul passage est proposée uniquement aux entreprises implantées à Puteaux. **Un minimum de 5 cartes doit être acheté pour bénéficier du tarif suivant :**

- Tarif d'une carte 10 entrées CE **62.50 Euros**

ENTRÉES UNITAIRES AQUATIQUE, MUSCULATION ET FITNESS

Article 11 : Les tarifs uniques des entrées unitaires sont fixés comme suit :

	MUSCULATION	FITNESS	AQUATIQUE
TARIFS RESIDENTS	16€	16€	16€
TARIFS NON RESIDENTS	21€	21€	21€

ACTIVITÉS AQUATIQUES

Article 12 : Les tarifs des activités aquatiques sont fixés comme suit :

	TARIF RESIDENT	TARIF REDUIT RESIDENT	TARIF NON RESIDENT
CARTE DE 10 COURS	92€	73€	320€
CARTE DE 20 COURS	172€	137€	555€
CARTE DE 30 COURS	217€	174€	732€
CARTE DE 60 COURS	335€	284€	1258€

Article 13 : Les adhérents du Club 102 s'acquitteront de la somme de 6.50 euros par personne pour participer à un cours aquatique.

MUSCULATION

Article 14 : Les tarifs des salles de musculation, Sunil Ramphul, Puteaux Fit'zen et Puteaux fitness, sont fixés comme suit :

	TARIF RESIDENT	TARIF REDUIT RESIDENT	TARIF NON RESIDENT
CARTE DE 30 HEURES	94€	67€	159€
ABONNEMENT MENSUEL (valable un mois à compter de la date d'achat)	36€	29€	62€
ABONNEMENT TRIMESTRIEL (valable trois mois à compter de la date d'achat)	104€	83€	177€
ABONNEMENT ANNUEL (valable un an à compter de la date d'achat)	312€	250€	530€

FITNESS

Article 15 : Les tarifs des activités fitness sont fixés comme suit :

	TARIF RESIDENT	TARIF REDUIT RESIDENT	TARIF NON RESIDENT
CARTE DE 10 COURS	62€	50€	106€
ABONNEMENT MENSUEL (valable un mois à compter de la date d'achat)	42€	33€	71€
ABONNEMENT TRIMESTRIEL (valable trois mois à compter de la date d'achat)	125€	100€	212€
ABONNEMENT ANNUEL (valable un an à compter de la date d'achat)	307€	245€	522€

MUSCULATION ET FITNESS

Article 16 : Les tarifs de musculation et fitness sont fixés comme suit :

	TARIF RESIDENT	TARIF REDUIT RESIDENT	TARIF NON RESIDENT
ABONNEMENT MENSUEL (valable un mois à compter de la date d'achat)	55€	44€	94€
ABONNEMENT TRIMESTRIEL (valable trois mois à compter de la date d'achat)	160€	128€	272€
ABONNEMENT ANNUEL (valable un an à compter de la date d'achat)	434€	346€	737€

Article 17 : La perte ou le vol de la carte donnée à l'utilisateur pour accéder à la piscine, à l'espace Thermes ou aux activités aquatiques, musculation et fitness entraînera le paiement d'une somme de **5.50 euros** pour la récréation d'une nouvelle carte.

Article 18 : En cas de perte ou de vol de la clé du casier de la piscine, la somme de **5.50 euros** sera demandée à l'utilisateur pour l'ouverture de son casier.

Article 19 : Aucune demande de remboursement pour les entrées piscine, piscine/Thermes, activités aquatiques, fitness et musculation ne sera acceptée quel que soit le motif.

Article 20 : Aucune réduction ne sera accordée pour les entrées unitaires.

Article 21 : Aucun tarif réduit ne sera accordé aux personnes n'habitant pas la commune de Puteaux pour les tarifs de la piscine, de l'espace Thermes, des activités aquatiques, musculation et fitness.

Article 22 : Les tarifs d'accès à la piscine Marius Jacotot sont fixés comme suit :

	TARIT ADULTES	TARIF ENFANT
ENTREE UNITAIRE	3.50€	3€
CARTE DE 10 ENTREES	27€	23.50€

Article 23 : Le tarif enfant est applicable de 3 à 12 ans.

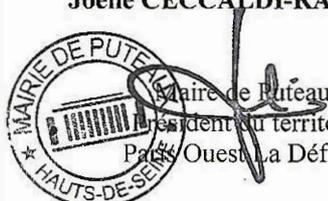
Article 24 : Les nouveaux tarifs seront appliqués à partir du lundi 1 juillet 2024.

Article 25 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine
- Monsieur le Trésorier Principal, Receveur Municipal de la Ville de Puteaux

Fait à Puteaux, le 19/06/2024

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Puteaux
Président du territoire
Paris Ouest La Défense



- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa publication/notification